



Changement de permis de conduire etranger

Par **jamiloune**, le **14/06/2010** à **23:03**

Bonjour, mon mari a eu son permis B en 1990 au Maroc, par la suite il a fait des études en Allemagne. Puis en France en situation irrégulière. On s'est marié et il est reparti pour le visa conjoint et là-bas il a passé le permis C et E. De retour en France il va à la préfecture pour se renseigner pour le changement. Il voit au loin l'employée faire des photocopies du passeport et du permis et ensuite elle lui remet la liste des pièces à fournir. Mais il faut prouver par un justificatif 6 mois de résidence au Maroc. Mon mari a un emploi de chauffeur si on refuse de lui changer il pourra plus travailler. Comment faire merci y a-t-il des dérogations?

Par **chris_idv**, le **14/06/2010** à **23:34**

Bonjour, Vous pouvez toujours essayer mais cela m'étonnerai que vous puissiez obtenir une dérogation pour la conversion d'un permis de conduire si les critères ne sont pas remplis, a fortiori pour exercer un emploi de taxi: la sécurité des passagers est en jeu. Cordialement,